

16 mar 2007 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 16 mars 2007](#)

Reconnaissance comme calamité publique

Reconnaissance de calamité publique des 16 et 17 août 2006 et extension de la calamité du 28 juillet 2006

Reconnaissance de calamité publique des 16 et 17 août 2006 et extension de la calamité du 28 juillet 2006

Sur proposition de M. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé la reconnaissance comme calamité publique des pluies abondantes accompagnées de chutes de grêlons survenues les 16 et 17 août 2006 à Alveringem, Blankenberge, Bruges, Heuvelland, Houthulst, Ostende et Poperinge en Flandre occidentale, ainsi que l'extension de l'étendue de la calamité publique du 28 juillet 2006 à Chaleroi dans le Hainaut et à Boortmeerbeek dans le Brabant flamand.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe